

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

**Séance du 30/05/2019
2^{ème} convocation**

Extrait n°25



Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 15

De Votants : 16

Le quorum n'ayant pas été atteint le samedi 25 mai 2019, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le jeudi 30 mai 2019, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2^{ème} lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la convocation : le 25 mai 2019

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, IBRAHIM SAID Maarifa, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, ABDOU Mikidadi, Anhya BAMANA, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali.

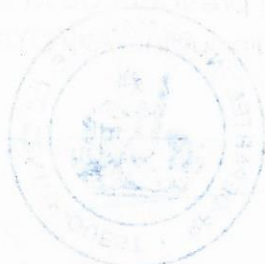
Absents :

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima, ABDOU-MADI Sandati, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moillim, SAID Mohamed Barrabé, BACAR Inchatii Soilhi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjié

Représentés :

ANTOINE Ibrahim Salam, ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maarifa,

A été nommé(e) secrétaire de séance : **Madi Said**



Objet : Participation de Monsieur SAID Mohamed Barrabé au 23^{ème} congrès de l'ANDES à Chamonix du 16 au 17 mai 2019.

Faisant suite à la décision du bureau de la 3CO prise lors de sa réunion du 16 avril 2019 donnant un accord de principe sur la participation de M. SAID Mohamed Barrabé, nouvellement élu au poste du président de l'Office de Sport de la 3CO, au 23^{ème} congrès de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) à Chamonix du 16 au 17 mai 2019, aux frais de la 3CO.

Considérant que Monsieur SAID Mohamed Barrabé a dû partir avant la validation de la décision du bureau par le conseil communautaire du fait du caractère très contraint du calendrier ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1) **De faire prendre en charge** par le budget de la 3CO :

- o les frais de transport aérien aller/retour correspondant au déplacement du président de l'Office de Sport de la 3CO, Monsieur M. SAID Mohamed Barrabé, à Paris,
- o les frais de transport terrestre ou aérien en aller/retour entre Paris et Chamonix
- o Ainsi que les frais d'hébergement et de restauration y afférents suivant les montants définis par arrêté ministériel pour les nuités du 16, 17 et 18 mai 2019.

2) **D'autoriser le président à signer** tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, tous les membres du conseil présents ont signé sur le registre.

Fait à Tsingoni, le 30 mai 2019

Le président de la 3CO
Zainouline ANTOYISSA

